



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2025

AVIS DE CONVOCATION

Aux membres de l'Association régionale de camping et de caravanning Centre du Québec et Estrie, ci-après l'« ARCC Centre du Québec/Estrie ».

Par la présente, vous êtes invités à participer à l'assemblée générale extraordinaire des membres de l'ARCC Centre du Québec/Estrie qui se tiendra **le dimanche 21 septembre à 9 h 30 au Camping Melbourne sis au 1185 Chemin du Camping, Melbourne, Qc, J0B 1X0.** La participation à distance n'est pas permise.

Cette assemblée a spécifiquement pour motif d'autoriser la dissolution volontaire de l'organisme et d'autoriser le conseil d'administration à remettre le reliquat de ses biens, après acquittement de ses dettes, à la FQCC à titre de don affecté pour les Fonds dédiés aux activités sur le territoire du Sud du Québec, soit l'ancien territoire de l'ARCC Centre du Québec/Estrie. Afin que les résolutions en question puissent être approuvées, elles devront recevoir l'appui des deux-tiers (⅔) des voix des membres lors de l'assemblée générale extraordinaire.

Vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de même que les informations relatives à l'inscription de votre participation à l'assemblée générale extraordinaire. Les règlements généraux ainsi que le plan de dissolution de l'ARCC Centre du Québec/Estrie sont également joints au présent avis de convocation.

Nous espérons que vous serez parmi nous à cette occasion.

Signé en ce 15 août 2025, par :

Jean-Pierre Grenier, secrétaire ARCC Centre-du-Québec/Estrie
p.j.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire
2. Vérification du droit de présence, de la validité de l'avis de convocation et du quorum
3. Nomination d'une présidence et d'un secrétariat d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Présentation du plan de dissolution
6. Résolution pour autoriser la demande de dissolution de la personne morale Association régionale de camping et de caravanning Centre du Québec et Estrie (vote)
7. Résolution pour autoriser un administrateur à signer les documents requis pour la dissolution (vote)
8. Résolution pour autoriser la remise du reliquat des biens au terme du processus de dissolution à la FQCC pour les Fonds dédiés aux activités sur le territoire du Sud du Québec (ancien territoire de l'ARCC Centre du Québec/Estrie) (vote)
9. Clôture de l'assemblée

**L'assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 2025 est importante pour vous.
Soyez-y!**

En tant que membre, vous avez le privilège d'assister à cette assemblée générale spéciale. De grandes décisions y seront prises et seuls les membres de votre région peuvent y voter. Votre vote est donc significatif.

Vous pouvez vous inscrire auprès de Cécile Charest au arcc09@fqcc.ca ou 819-362-7055.

Merci de votre intérêt à la bonne marche de votre association et nous espérons vous compter parmi les participants à cette assemblée.